ARRETE MUNICIPAL n° 2026.157

Objet :
Installation d'un échafaudage
Route des Champs Fleuris

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- Vu le Code de la Sécurité Intérieur et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 411-21-1, R.411-8, R.417-10-10°
- Vu la demande présentée par l'entreprise Valenti Charpente pour permettre l'installation d'un échafaudage de travail au niveau de la façade du bâtiment 636 route des Champs Fleuris 74410 ST JORIOZ.
- Vu la délibération 2025-88 du 15.12.2025 fixant les tarifs d'occupation du domaine public
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des usagers et le stationnement, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :
L'entreprise Valenti Charpente, 255 route du Lanfonnet ZAC de la Tuilerie 74410 SAINT-JORIOZ, est autorisée à installer un échafaudage de chantier le long du bâtiment du 636 route des Champs Fleuris, pour permettre des travaux de rénovation.
Cette autorisation est valable **du 21 septembre 2026 au 21 octobre 2026 inclus.**

Article 2 :
L'entreprise ne devra pas empiéter sur la chaussée et devra obligatoirement laisser un passage pour les véhicules de secours et les transports scolaires **d'une largeur minimum de 3m50.**

Article 3 :
La sécurité des piétons, la pré signalisation et la signalisation réglementaires devront être assurées et mises en place par l'entreprise Valenti Charpente
L'entreprise s'engage à régler les sommes dues pour l'occupation temporaire du domaine public (délibération n° 2024.103 du 09.12.2024)

Article 4 :
Tous les Agents de la Force Publique seront chargés de l'exécution de ce présent arrêté.
Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la mairie de SAINT-JORIOZ dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Le présent arrêté sera :

- TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant Chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Le demandeur : : charpentevalenti@gmail.com

 Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- Diffusé sur le site internet de la mairie : www.saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 17.09.2026

Le Maire

Michel BEAL

MAIRIE DE SAINT-JORIOZ (HAUTE SAVOIE)